

Patrimoine

92 : difficile et longue rénovation de l'avenue du château à Meudon

Les discussions se prolongent depuis dix ans autour des vieux tilleuls d'alignement et du stationnement des voitures

La restauration de l'avenue, peu entretenue depuis longtemps, a débuté dès la fin des années 90 sous l'impulsion de la Direction régionale des affaires culturelles. Elle envisageait l'abattage de 520 tilleuls, leur remplacement par de jeunes sujets et l'interdiction de stationner sur les contre-allées. Cette ancienne voie d'apparat du château de Meudon, définitivement détruit en 1805, a été classée monument historique en 1972. Elle offre une chaussée centrale récemment refaite et deux contre allées encadrées par deux alignements de tilleuls.

Ce monument s'insère aujourd'hui dans un lieu de vie : l'allée centrale est une voie de circulation très fréquentée. De nombreuses résidences ont été construites le long des deux contre-allées appréciées par les promeneurs, mais 150 à 200 voitures y stationnent jour et nuit.

Points les plus sensibles du projet : les tilleuls et le stationnement.



CSSM, photo M. Colchen

Le résistographe décide de l'avenir de l'arbre



CSSM, photo M. Colchen

Des arbres plus que centenaires...



CSSM, photo M. Colchen

Stationnement ou pas ?

Une première étude phytosanitaire de la fin des années 90 a jugé les arbres malades, dangereux et condamnés à l'abattage.

La proposition d'éliminer des arbres plus que centenaires et donnant à l'avenue son aspect monumental, a soulevé protestations et controverses. Des Meudonnais se sont donc regroupés au sein d'une Association des Amis de l'Avenue du Château, l'AAAC. Une centaine de tilleuls malades ont été abattus en 2000 alors que leurs troncs ne présentaient aucune nécrose apparente.

Le problème se situait au niveau des branches secondaires. Des nécroses spectaculaires, conséquence d'un élagage pratiqué en 1949 après un accident mortel.

Une trop longue attente

Dans une perspective de surveillance et non d'entretien, la DRAC a soumis à plusieurs reprises à expertise les tilleuls restant. Elles n'ont pas révélé d'évolution et des tilleuls suspects sont toujours debout. Dommage d'avoir attendu 2010 pour envisager un entretien.

Mais suite aux abattages effectués et à la plantation de 82 tilleuls en 2003, l'avenue conserve son caractère monumental.

"On ne stationne pas dans un monument historique !" proclament certains. Ce thème a été longuement débattu dans les associations et les milieux officiels. Le nombre de places envisagé, une voiture entre deux arbres, a évolué dans le temps : de zéro à une centaine de places réparties en bas et en haut de l'avenue.

Le "temps administratif" étant plutôt long nous avons vu succéder les ministres, les préfets, les architectes et les experts. En 2001, L'AAAC, nouvellement constituée, a déposé un recours auprès du tribunal administratif qui lui donna

raison. D'où une mise en sommeil de deux ans conclu par un protocole d'accord accepté par les deux associations concernées.

Et en juin 2010, un nouvel architecte des Monuments historiques présenta le nouveau projet précisant la nature et le calendrier des travaux de rénovation prévus pour s'achever en 2015.

Un recours regrettable

Tout semblait s'arranger mais un recours a été déposé auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise par deux Meudonnais, recours précédé d'un jugement en référé suspensif en attente du jugement sur le fond.

Ainsi, compte tenu des délais d'instruction, la rénovation de l'avenue peut être repoussée de plusieurs années voire remise en question.

Ce long feuilleton appelle plusieurs remarques. La restauration d'un monument historique inséré dans un lieu de vie n'a rien à voir avec celle d'une église ou d'un château. Il faut surveiller des arbres centenaires mais aussi les entretenir. Or, il a fallu attendre 2009 pour envisager un programme d'entretien. Transformer un monument historique en garage n'est pas acceptable et l'usage des recours contentieux doit rester une démarche exceptionnelle : celui déposé après des années de discussions par deux particuliers n'est pas raisonnable.

Car mettre en avant ses émotions en ignorant les éléments essentiels d'un dossier n'est pas sérieux.

Michel Colchen

président du Comité de sauvegarde des sites de Meudon (CSSM)
adhérent de l'Association des amis de l'avenue du Château (AAAC)
www.sauvegardesitemeudon.com